

Mail de suivi de Gestion de crise à Verallia Chalon

De : Élu CGT au CSE

Envoyé : vendredi 20 mars 2020 07:50

À : Directeur, RH, Adj RH, Élus du CSE, Inspection du Travail, CARSAT, CGT, UNSA, CFDT

Objet : Suivi de la gestion de crise à Verallia Chalon

Monsieur le directeur,

Vous avez refusé de mener l'enquête conjointe avec les salariés qui ont fait un DGI, et après un CSE laborieux hier tenu par téléphone, vous avez répondu à certaines interrogations des membres CSE, mais pour autant, il reste des points en suspens, et d'autres points qui nécessitent des réponses précises de votre part pour garantir que le maximum de précautions seront prises pour ne pas exposer les salariés de Verallia au COVID 19.

Nous avons une 2^{ème} problématique qui est la présence des élus et mandatés sur le site (toutes OS confondues). C'est pourquoi, afin de ne pas rajouter de risques de contamination supplémentaire, certaines informations peuvent être communiquées par mail, de manière journalière, ce qui permet une gestion de crise collective en télétravail.

Vous nous avez communiqué le "PCA COVID 19 Chalon" qui précise qu'un "comité de crise du site" a été mis en place. Donc, les questions non exhaustives qui suivent devraient avoir été anticipées par le comité de gestion de crise, et le CSE doit absolument être informé régulièrement, et avoir des réponses aux questions auxquelles se posent les salariés.

La liste qui suit pourra bien sûr être complétée par les autres membres du CSE, DS, & OS,

Suite au CSE, je vous remercie de répondre aux questions écrites en rouge (*qui ne nécessitent qu'une seule réponse et non un suivi*) et pour les autres points, un point de suivi / Information peut être fait par un mail de manière journalière. Un mail type contenant les informations demandées par les élus, serait envoyé chaque jour par la direction (aux membres du CSE, DS, OS) après avoir fait un point précis chaque matin sur le site, concernant l'activité réelle de la veille, l'activité prévue du jour, et l'activité prévue pour le lendemain.

Suite au CSE, nous n'avons pas reçu les mesures que vous avez mises en place et que vous avez dû envoyer à l'Inspection du travail à l'issue du CSE. Pouvez-vous nous les faire suivre ?

Nous sommes surpris au regard du nombre de personnes infectées et mortes en Italie à cause du COVID 19 qu'il n'y ait aucun cas chez Verallia en Italie.

- **Pouvez-vous nous confirmer qu'il n'y ait aucun cas de salarié Verallia en Italie infecté par le COVID 19 en date du 18 mars 2020 ?**
- Merci de nous donner chaque jour le nombre de salariés Verallia en Italie infectés par le COVID 19 à partir du 20 mars.

Gestion de crise journalière : qu'un point par un mail journalier de la direction (aux membres CSE ; DS ; OS de Verallia Chalon) soit fait chaque matin à 9h / 9h30 (Pour tous services de Verallia, intérimaires, sous-traitants permanents & salariés extérieurs qui travaillent sur le site)

- Nombre d'absents par service avec détail :
 - o Symptômes COVID 19
 - o Isolement
 - o Personne à risque
- Nombres de lignes en fonctionnement par équipe
 - o J-1 (prévu et réellement tourné)
 - o J (prévu)
 - o J+1 prévu)
- Nombre de changements réalisés :
 - o J-1 (prévus & réalisés)
 - o J (prévus)

- J+1 (prévus)
- Hier lors du CSE vous avez dit que pour les changements les salariés seraient équipés de masques car ils ne peuvent respecter les 1m50 entre 2 salariés. **C'est contraire au PCA COVID19** que vous nous avez envoyé hier.
 - Quelles mesures précises allez-vous prendre dès ce matin du 20 mars pour que les salariés soient bien espacés de 1m50 ?
- Expéditions :
 - Nombre de chauffeurs présents J-1 ; attendus Jour J ; attendus J+1
 - Mesures précises pour désinfecter les lieux communs partagés par des salariés de plusieurs entreprises ?
- Masques :
 - Nombre total de masques disponibles ?
 - Combien distribués par service / atelier et équipes ?
 - Combien de jours de stocks d'avance ?
- Mouchoirs jetables ; savon ; essuie mains ; autre...
 - Stock disponible
 - Combien de stock d'avance
 - Mesures prises pour qu'il n'y ait aucune rupture à n'importe quelle heure du jour et de la nuit ?
- Désinfection globale
 - Stock de gel et lingettes ?
 - Sous quel conditionnement (litres & unités)
 - Quelles mesures précises ont été prises pour nettoyer et désinfecter les poignées de porte, réfectoires, vestiaires, claviers, souris, écrans tactiles... de manière très régulière ?
 - Combien de salariés dédiés à cette tâche spécifique ?
 - Quelle périodicité entre 2 nettoyages ? à préciser pour chaque type (poignées de porte, réfectoires, vestiaires, claviers, souris, écrans tactiles...)
 - Quelles mesures prises au cas où des salariés dédiés à cette tâche seraient isolés ou absentes ? (car l'usine tourne pendant ce temps-là & les salariés travailleraient dans un lieu non désinfecté, donc potentiellement contagieux)
 - Quelles mesures prises au cas où il y aurait pénurie de matériel désinfectant ou de protection ? (car l'usine tourne pendant ce temps-là & les salariés travailleraient dans un lieu non désinfecté, donc potentiellement contagieux)
- Désinfection individuelle
 - Stock de gel & lingettes ?
 - Sous quel conditionnement ?
 - Chaque salarié a-t-il individuellement de quoi désinfecter son poste de travail à la prise de poste ?
 - Les salariés ont-ils de quoi désinfecter les claviers souris écrans tactiles et autres entre chaque changement d'utilisateur ? (exemple SIL et machines où plusieurs salariés travaillent sur les appareils communs)
 - Quelles mesures prises pour que le salarié ne soit pas obligé d'effectuer son travail s'il n'a pas de quoi désinfecter ce qu'il doit toucher ?
- Locaux syndicaux :
 - Nous vous demandons de fournir à chaque OS du gel, des lingettes, pour nettoyer et désinfecter les tables, les ordinateurs, téléphones, imprimantes...
 - Nous dire où et qui contacter pour le renouvellement futur
- Dans le PCA COVID 19 Chalon vous évoquez le principe de précaution, ce que nous approuvons et partageons.
 - Pouvez-vous nous confirmer que le principe de précaution prime au sein de notre établissement ?
 - Que les membres de l'encadrement ont bien pour consigne de favoriser le principe de précaution sur la production ?
- **Autres points à compléter...**

Monsieur le directeur, vous comprendrez qu'au vu de la très grande inquiétude des salariés et du stress que cela engendre, l'information partagée envers les IRP est primordiale pour rassurer les salariés et leurs familles. C'est pourquoi, à travers ces demandes, il est important que les IRP et les représentants du personnel soient associés à la réflexion et aux solutions à apporter pour gérer cette crise.

Espérant que vous comprendrez la démarche et répondrez favorablement à cette demande, je vous adresse mes salutations syndicales.

Elu Titulaire au CSE

Copie à l'Inspection du Travail